

Rythmes scolaires



Revenir enfin sur la réforme

L'école à la sauce
Macron page 6

Formation initiale et
continue pages 16 et 17

Carrière
pages 19 à 21

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre et la satisfaction de ses sociétaires-clients au coeur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT ÎLE-DE-FRANCE
TÉL. : 0 820 099 989*
ANTONY – BOBIGNY – CERGY – CRÉTEIL – EVRY-COURCOURONNES
MELUN – PARIS QUARTIER LATIN PARIS HAUSSMANN
PARIS LA DÉFENSE – SERRIS – VERSAILLES



sommaire

- p. 4-7** **Actualité**
Logement - Carte scolaire - Rythmes scolaires - L'école à la sauce Macron - La médicalisation de l'échec scolaire
- p. 8-15** **Métier**
Le devenir des RASED - Direction d'école - Le libéralisme en marche - Écoles en crise - Stage «École maternelle»
- p. 16-17** **Formation**
Entrée dans le métier - Alternance 3semaines/3semaines - Continuum M1/T2 - Plan de formation continue - 18h d'animations pédagogiques
- p. 18** **ASH**
SEGPA parisiennes valoriser l'enseignement adapté et ses personnels ! - Une ambition pour l'école, les propositions du SNUipp-FSU
- p. 19-20** **Carrière**
Hors Classe - Ineat/Exeat - Liste d'aptitude à la direction - Enseignant-es sans affectation - Evaluation des enseignant-es
- p. 22** **Droit et liberté**
Droit au logement - Marche des Fiertés

Ce journal a été réalisé par l'ensemble des membres du bureau du SNUipp-FSU Paris :
Audrey Bourlet de la Vallée, Brigitte Cerf, Agnès Duguet, Santo Inguaggiato, Elisabeth Kutas, Jérôme Lambert, Denis Parès, Antonella Pereira, Anne-Laure Stamminger, Nicolas Wallet.

SNUipp-FSU Paris

11 rue de Tourtille
75020 Paris
01 44 62 70 01
snu75@snuipp.fr
<http://75.snuipp.fr>

Derrière la communication, gare au libéralisme !

Le storytelling du nouveau Président et de ses communicants fonctionne à merveille. Les media utilisent tous les superlatifs possibles pour décrire les premiers pas présidentiels. Il ne nous appartient pas de noircir le tableau, mais il est de notre devoir de nous intéresser au fond des réformes à venir. Et là est le hic !

La réforme du code du travail prévue en est une triste illustration. Tout ce que nous avons combattu dans la loi travail y est amplifié, notamment la suprématie des accords d'entreprise sur la loi ou encore le plafonnement des indemnités de licenciement. La fonction publique ne sera pas en reste puisque les suppressions de postes à venir ont été confirmées et de nouvelles augmentations du point d'indice renvoyées aux calendes grecques. Notre régime de retraite est également dans le viseur.

Dans le domaine de l'éducation, la nomination du nouveau ministre inquiète : on est loin de l'homme neuf issu de la société civile décrit ici ou ailleurs. M. Blanquer a en effet appliqué voire inspiré en tant que recteur ou numéro 2 du Ministère nombre de réformes de l'ère Sarkozy. La prudence est donc de mise.

En cette fin d'année, le dossier des rythmes scolaires refait son apparition sous la pression des communes asphyxiées par le coût de l'application de la réforme. Depuis 2013, la position du SNUipp-FSU Paris ne varie pas : cette réforme est mauvaise, il faut revenir dessus pour enfin permettre à l'École de redevenir l'École. La réforme et son application parisienne ont dégradé les conditions de travail des enseignant-es, les conditions d'apprentissage des élèves et plus globalement bouleversé le fonctionnement de l'école. La complémentarité des temps scolaires et périscolaires ne pourra réellement être mise en place que lorsque le temps scolaire aura retrouvé sa place.

Dans ce contexte, le SNUipp et la FSU continueront de porter aux côtés des personnels en toute indépendance leurs revendications pour un système scolaire transformé au sein d'une société plus juste et plus solidaire.

Jérôme Lambert

Logement

Premiers pas de la Ville, rien du côté de l'Etat

Augmentation des loyers et du coût de la vie, baisse du pouvoir d'achat... La situation des enseignant-es parisiennes se dégrade d'années en années. Notre syndicat dénonce cette situation depuis longtemps et porte ses revendications régulièrement auprès de l'académie représentant l'Etat, notre employeur.

De premières avancées à accentuer du côté de la ville

Le SNUipp-FSU s'était adressé à la Maire de Paris et avait été reçu en audience par son adjoint chargé du logement en novembre dernier. Un certain nombre de propositions avaient pu être actées. Le SNUipp-FSU vient d'être informé qu'une convention avait été signée entre la ville et l'académie concernant le logement des enseignant-es. La ville s'engage à mettre à disposition des enseignant-es du premier et du second degré 100 logements de son contingent par an. Ceux-ci s'ajoutent aux logements déjà mis à disposition par la ville dans le circuit normal.

Le SNUipp-FSU prend acte de cette première avancée, fruit de son intervention. Notre syndicat continuera d'intervenir pour en obtenir d'autres. De plus, le SNUipp-FSU interpellera de nouveau la Mairie sur

la revalorisation de l'indemnité versée par la ville aux instituteurs/trices non logé-es qui ne concerne que quelques dizaines d'enseignant-es. Ce ne serait donc pas un effort énorme au regard du budget de la ville, mais un complément financier loin d'être négligeable pour les collègues.

L'Etat et l'académie demeurent sourds aux revendications des personnels, le SNUipp-FSU reste déterminé !

C'est d'abord à l'employeur de répondre aux difficultés de logement et de salaire rencontrées par les enseignant-es. Si l'audience du SNUipp-FSU avec la secrétaire générale du rectorat a permis de régler quelques problèmes techniques, aucune réponse n'a pu être apportée sur le fond.

Le SNUipp-FSU va donc s'adresser directement au Recteur pour réaffirmer nos reven-



dications et obtenir des avancées :

- Augmentation de l'indemnité de résidence versée aux professeurs parisiens. (Son montant actuel n'est absolument pas en corrélation avec le surcoût de la vie parisienne.)
- Hausse du nombre de logements à disposition des enseignant-es par l'Etat

Jérôme Lambert



Carte scolaire

Alerter le syndicat

Comme tous les ans, un groupe de travail d'ajustement de carte scolaire aura lieu le 30 juin. Le SNUipp-FSU a déposé un préavis de grève afin de permettre aux collègues de se rendre en délégation au rectorat s'ils le souhaitent. De nouvelles ouvertures et éventuellement de nouvelles fermetures seront étudiées par l'académie. Par conséquent, nous invitons les écoles crai-

gnant une fermeture, revendiquant une annulation de fermeture actée en février ou une nouvelle ouverture à contacter le SNUipp-FSU afin de pouvoir obtenir tout le soutien nécessaire. Une enquête en pièce jointe est également à remplir par les écoles concernées. Les seuils d'effectifs d'ouverture et de fermeture sont disponibles sur notre site.

Rythmes scolaires

Revenir enfin sur cette réforme !

Les rythmes scolaires reviennent sur le devant de la scène et c'est tant mieux. Depuis 2013, le SNUipp-FSU n'a de cesse de dénoncer les conséquences de cette réforme tant au niveau national que parisien et revendique sa remise à plat. Cela dit, ne soyons pas dupes. Si le gouvernement ouvre de nouvelles perspectives en la matière, c'est bien pour répondre aux communes à qui cette réforme a coûté très cher.

Le SNUipp-FSU a voté pour les modifications ministérielles

Le décret modifie le code de l'éducation afin de permettre le retour à 4 jours de classe. Il est donc désormais possible de déroger au décret Peillon qui cadrerait la semaine scolaire avec 9 demi-journées s'organisant obligatoirement sur 5 matinées. Pour rappel, le décret Hamon permettait déjà un cadre de 8 demi-journées, mais en conservant 5 matinées dont le mercredi matin.

Les modalités de modification de la semaine scolaire restent identiques. Une proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école doit être adressée à l'IA-DASEN, qui pourra autoriser la modification.

Les PEDT ne sont pas obligatoires pour passer aux 4 jours sur 36 semaines.

Ils restent obligatoires pour :

- Déroger au cadre strict du "décret Peillon" avec des journées dépassant les 5h30 sur une semaine de 5 jours ou le choix du samedi matin à la place du mercredi matin ;
- Déroger aux 9 demi-journées en organisant la semaine en 8 demi-journées sur 5 matinées ("décret Hamon") ;
- Passer aux 4 jours avec des semaines inférieures à 24h et un rattrapage sur les vacances.

Le Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) a été consulté le jeudi 8 juin. Le SNUipp-FSU s'est prononcé en faveur des modifications proposées par le Ministère. Notre syndicat a également porté deux amendements :

- L'avis prépondérant des conseils d'école sur l'avis des communes pour l'aménagement de la semaine scolaire.
- La possibilité supplémentaire d'une semaine de 4 jours et demi avec un mercredi (ou samedi) sur 3 libéré.

Halte aux contre-vérités !

Le SNUipp-FSU ne pouvait s'opposer à une ouverture offerte aux enseignant-es qui souhaitent le retour de la semaine de quatre jours, étant entendu que ce n'est qu'une possibilité.

Ceci dit, l'application de la nouvelle dérogation reste soumise à la décision des maires même si elle prévoit toujours une demande conjointe d'au moins un conseil d'école et de la commune. Lors du CSE du 8 juin, le SNUipp-FSU a rappelé son opposition à un avis prépondérant des collectivités territoriales sur celui des enseignant-es. Pour notre syndicat, l'organisation d'une semaine scolaire cohérente à l'échelle d'un territoire sur 4 jours ou 4 jours et demi, doit prendre en compte l'avis des enseignant-es et des conseils d'école. Les autorités de l'éducation nationale doivent assurer réellement leur rôle de régulateur.



On peut lire ici ou là que les modifications apportées par le nouveau ministre créent la possibilité de déroger au calendrier scolaire. Cette affirmation est fautive, cette possibilité existe depuis toujours et n'a pas été introduite par les dernières modifications réglementaires. En revanche, le ministre a effectivement évoqué la réduction des vacances comme un possible objet de débat pour l'année prochaine. La vigilance s'impose donc.

Les enseignant-es doivent enfin être entendus !

Les discussions doivent dépasser la problématique des rythmes scolaires et intégrer la problématique du temps de travail des enseignant-es. L'ensemble de nos tâches doit être reconnu et notre temps de travail diminué avec comme première étape la suppression de l'APC. Plus globalement, il n'est pas question que d'éventuels changements dégradent une nouvelle fois nos conditions de travail.

La déclinaison parisienne de cette réforme est une catastrophe. Elle est massivement rejetée par les collègues : désorganisation des écoles, fatigue des élèves, remise en question du temps scolaire... Il est urgent d'y mettre fin ! Fort de cette ouverture réglementaire, le SNUipp-FSU Paris va de nouveau s'adresser au Recteur de Paris et à la Maire de Paris afin de porter une nouvelle fois la voix des enseignant-es parisiennes.

A l'heure où nous bouclons ce journal, nous n'avons pas encore les résultats de la grande consultation nationale du SNUipp-FSU. Il est clair qu'ils seront un appui non négligeable dans ces discussions.

La mobilisation s'impose

La Mairie a d'ores et déjà annoncé qu'elle ne remettrait pas en cause la déclinaison parisienne de la réforme, allant même jusqu'à la défendre pour « la justice sociale » qu'elle aurait rétablie. En 2013, le combat a été rude. Il est évident que faire reculer la Mairie et par voie de conséquence l'académie ne sera pas une chose aisée. La mobilisation de chacun-e s'impose donc.

Le bureau départemental

L'école à la sauce Macron

Retour à une politique éducative libérale ?

Les déclarations régulières en provenance du nouveau gouvernement ne sont pas surprenantes. Ce qui se profile était pourtant attendu puisque les mesures phares sont déjà présentes dans le programme d'Emmanuel Macron : CP, puis CE1 à 12 élèves en éducation prioritaire, retour sur la réforme des rythmes scolaires, autonomie des établissements dans le second degré, innovation, retour aux fondamentaux, généralisation des SRAN...



Un nouveau ministre loin d'être un homme neuf

Le nouveau Président nous promettait une nouvelle politique. Pourtant, le ministre de l'Éducation Nationale, M. Blanquer n'a rien de l'homme neuf prétendument issu de la société civile. Il a été deux fois recteur et directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO) de 2009 à 2012. En tant que numéro 2 du ministère, il a appliqué sans état d'âme, voire inspiré la politique de suppressions massives de postes de l'ère Sarkozy, ainsi que l'ensemble des réformes mises en place à cette époque.

Pour la baisse des effectifs et la pérennisation des « Plus de maîtres que de classes »

On sait qu'une réduction d'effectifs dans les REP permet de réduire l'inégalité entre ces écoles et celles situées hors EP. Pour autant, est-ce nécessaire de baisser jusqu'à 12 les effectifs de classe et seulement en CP et CE1 ? Il ne faudrait pas non plus que des effectifs abaissés ici entraînent mécaniquement des hausses ailleurs. Le SNUipp-FSU revendique une baisse des effectifs partout et dans tous les niveaux de la scolarité. Nous militons pour un maximum de

20 élèves par classe en REP et 25 hors REP.

Pour permettre cette baisse d'effectifs, M. Macron prévoyait de redéployer les postes de PDM. Pourtant, dans notre enquête, 86% des enseignant-es ont plébiscité ce dispositif ainsi que de nombreux acteurs universitaires et institutionnels qui en reconnaissent la qualité. Face à la mobilisation du SNUipp-FSU avec les personnels, la volonté de supprimer

partout les PDM semble moins radicale. Vraisemblablement, à Paris, les PDM en REP+ seront en partie supprimés sauf si les effectifs des autres classes deviennent trop importants. Il y aura donc une discussion école par école sur les structures pédagogiques. Le dispositif PDM en REP n'est pas concerné, au moins l'année prochaine et jusqu'à nouvel ordre. Malheureusement et le terme n'est pas assez fort, le Ministère n'a pas attendu l'évaluation de la DGESCO pour remettre en cause, en partie au moins le dispositif PDM.

Vers un système scolaire à deux vitesses ?

Dans son programme, M. Macron a écrit que « la part des élèves issus des familles les plus modestes qui parviennent à se classer parmi les meilleurs dans les enquêtes de l'OCDE (PISA) a été divisée par 3 en une décennie. ».

Et là, il y a un hic ! Qui était aux manettes à la DGESCO quand les élèves de 15 ans de 2012 et 2015 étaient à l'école primaire ? Qui était numéro 2 du ministère durant une partie du quinquennat pendant lequel ont été supprimés 80 000 postes dans l'Éducation Nationale, la fin de la scolarisation avant 3 ans, les Rased amputés et la

formation initiale et continue des enseignant-es attaquée ? Est-ce cette politique qui a déjà montré son efficacité qu'on veut nous resservir ?

L'échec scolaire est trop souvent utilisé pour dénoncer la massification scolaire. Nous savons tous que l'école française est la championne de la reproduction des inégalités. Cependant, faire ce constat n'est pas obligatoirement s'inscrire dans le mouvement réactionnaire des anti-pédagogistes. Pour le SNUipp-FSU, c'est justement en faisant de notre travail un acte éminemment politique que nous réussirons : faire enfin le pari du « tous capables ! ». Contenus d'enseignement, formation initiale et continue, méthodes pédagogiques, baisse des effectifs... Nos revendications sont nombreuses !

Le nouveau ministre est pour la fin du collège unique (1975), il est en faveur d'un collège commun. Selon lui, le collège ne fonctionne pas, la solution est donc simple : repenser la durée et les modalités de la scolarité obligatoire... Nous savons très bien qui restera sur le bord de la route.

Pour le SNUipp et la FSU, si l'ensemble du système scolaire doit être transformé, c'est bien pour mettre un terme à la reproduction des inégalités et élever le niveau de qualification pour tous les élèves.

L'individualisation dangereuse des apprentissages

Dans son programme, M. Macron revendiquait la mise en place d'« une école qui garantisse la réussite de tous et l'excellence de chacun. ». Derrière ce slogan séducteur, ne soyons pas dupes. En effet, comme l'avait écrit M. Rochex dans notre journal l'an passé, « La préoccupation de lutte contre les inégalités sociales d'accès au savoir recule au profit d'une logique

d'adaptation des systèmes éducatifs à la diversité des individus, de leurs " talents " et " mérites ", considérés comme des faits de nature, sans que ne soient jamais interrogés les processus sociaux et scolaires qui leur donnent forme et contenu. Il s'agit dès lors bien moins de démocratiser l'école pour les élèves de milieux populaires que de promouvoir une toute petite minorité de ceux-ci. » (Rochex, L'école n°338) Les

internats d'excellence pensés par M. Blanquer il y a quelques années en sont l'exemple criant. Il ne s'agit pas de faire de la réussite de tous une priorité, mais bien d'essayer de sauver les meubles pour quelques-uns. D'ailleurs, comme il est écrit dans la circulaire de 2010, tant mieux si on peut « leur permettre de réaliser leur potentiel grâce à cette politique volontariste ». A cette individualisation des parcours et au

final à l'attente de réussite différente selon les élèves, le SNUipp-FSU affirme que tous les élèves sont capables de réussir ! L'échec d'une grande partie des élèves issu-es des classes sociales défavorisées n'est pas une fatalité. Ensemble, il est indispensable de transformer l'école.

Stanislas Morel

La médicalisation de l'échec scolaire

Le SNUipp-FSU Paris avait reçu Stanislas Morel lors de son université de printemps il y a trois ans. Nous vous proposons une courte analyse de son livre, *La médicalisation de l'échec scolaire*, publié aux éditions La Dispute, 2014. Les années 60 ont vu la massification de l'accès au secondaire et au supérieur. C'est au même moment que la recherche en sociologie de l'éducation commence à mettre en évidence le poids de l'origine sociale sur les performances scolaires et le rôle de l'école dans la perpétuation des inégalités de réussite.

« *La réflexion sur les causes et la construction de la difficulté scolaire semble reléguée au second plan, le plus important étant de répertorier une multiplicité de catégories d'élèves pour mettre en œuvre une différenciation des enseignements, qui semble être aujourd'hui la condition sine qua non de l'amélioration de l'école unique en France. (...) Alors que la véritable question devrait être : Quels sont les facteurs sociaux à l'origine de l'échec massif des élèves issus des classes populaires ?* »

Stanislas Morel dénonce l'utilisation fallacieuse des études qui montrent que l'école est responsable de la perpétuation des inégalités afin de dénoncer les effets négatifs des politiques de démocratisation du sys-

tème éducatif.

Dans son livre, l'auteur dresse un historique de la notion d'échec scolaire depuis 1945. Celle-ci est aujourd'hui abordée essentiellement d'un point de vue médical. Quand l'échec scolaire est défini en trouble ou maladie dont l'interprétation et le traitement nécessitent l'intervention directe ou indirecte de médecins, on parle de médicalisation de l'échec scolaire. L'élève en difficulté est appréhendé comme un individu nécessitant des soins, un patient.

Les réponses qui devraient être trouvées au sein de l'école sont externalisées vers des professionnels du soin qui se renouvellent sans cesse avec l'émergence de nouveaux métiers médicaux ou paramédicaux encore inconnus il y a quelques années. A titre d'exemple, les orthophonistes étaient 160 au début des années 1960, ils sont près de 20 000 aujourd'hui.

L'auteur décrit aussi les rôles que tient chacun des acteurs dans cette réorientation : ministères successifs, professionnels du soin, parents, mais aussi enseignant-es... Selon lui, le poids de l'école dans le débat public et l'idée selon laquelle l'école française ne permet pas de résoudre les inégalités, tendent à affaiblir l'expertise des

enseignant-es sur la prise en charge de la difficulté scolaire. Les enseignant-es ne sentent plus expert-es de la difficulté scolaire.

Cette spirale dangereuse ne semble pas près de s'arrêter avec notre nouveau ministre. Seul-es dans nos classes, nous ne pourrions pas l'enrayer. Il nous appartient de réfléchir collectivement et de porter nos revendications pour une autre école. Tous les élèves sont capables de réussir !

Elisabeth Kutas



Le devenir des RASED

A nouveau en question

La nouvelle formation des enseignant-es spécialisé-es, outre une réduction importante de volume, présente des aspects inquiétants pour le devenir des RASED tels que nous les connaissons encore aujourd'hui. C'est sans doute à terme la disparition des anciennes options E et G à laquelle nous assistons aujourd'hui.

Une nouvelle formation réductrice

La nouvelle formation des enseignant-es spécialisé-es va se mettre en place à la rentrée prochaine. Exit donc le CAPA-SH, place au CAPPEI. Au-delà du changement de nom, c'est avec constance que l'institution procède à la réforme de la formation ASH. En effet celle-ci s'accompagne comme la précédente d'une réduction de la formation. De 400 heures sous le CAPA-SH, elle passe désormais à 300 heures. Les 100 heures de différence sont renvoyées à des modules de formation nationaux ultérieurs auxquels peuvent s'inscrire tous et toutes les collègues et sans que la garantie ne soit donnée qu'ils seront en nombre suffisant pour que les stagiaires ASH puissent parfaire leur formation et que les autres collègues spécialisé-es puissent y participer. Même si cette nouvelle formation permet d'atteindre les objectifs ministériels d'uniformisation entre le premier et le second degrés et de mise en conformité de cette formation avec les lois de 2005 et la loi d'orientation de 2013, la référence à l'enseignement adapté disparaît au profit de l'école inclusive niant ainsi ses spécificités, son rôle et ses réussites.

Vers la disparition de la distinction E et G

Le contenu même de la formation est révélateur de la volonté de voir les spécificités de chacun des intervenants en RASED se confondre, se diluer et peut-être un jour disparaître. Sur les 300 heures de formation un tronc commun de 144 heures tant 1^{er} que 2nd degré occupe près de la moitié du volume de formation. À la fin du parcours, un module d'adaptation à l'emploi de 52 heures intitulé « travailler en RASED » permettrait de distinguer les deux types d'aide apportée par les membres du RASED, l'aide à dominante pédagogique et l'aide à dominante relationnelle. Si le maintien d'une différenciation entre les anciennes options E et G est présent dans la formation, ce n'est pas faute pour le ministère d'avoir voulu la faire disparaître. Le fait qu'elle existe dans le même module laisse penser qu'à terme elle se confondra. Un jour peut-être pas si lointain verra la fusion des deux types d'aide en RASED et la possibilité pour des enseignant-es spécialisé-es de postuler sur n'importe lequel de ces deux types de postes. La nouvelle for-



mation le permet même si à l'heure actuelle à Paris, suite à l'intervention du SNUipp-FSU, la distinction E et G a été maintenue tant pour les départs en formation que pour le mouvement général.

Nul doute qu'à l'avenir cette possibilité ouvrira de nouvelles marges de manœuvre en matière de gestion des ressources humaines. Le quinquennat qui vient de s'achever n'a pas vu les RASED se relever et celui qui commence pourrait bien vouloir les dissoudre. Ce n'est pas la nomination du ministre actuel qui pourrait nous rassurer tant son parcours est attaché à un quinquennat qui a voulu les faire disparaître.

Santo Inguaggiato



Se (re)syndiquer

pour la rentrée prochaine

C'est possible dès maintenant !

Toute adhésion reçue à partir de maintenant sera valable pour l'année scolaire 2017/2018.

Directeurs-trices d'école

Mission bientôt impossible ?

Depuis sa création, le SNUipp-FSU défend la vision d'une direction d'école qui coordonne l'équipe enseignante. Partie prenante des projets pédagogiques des classes, les directeurs-trices facilitent, organisent le bon fonctionnement de l'école et les relations avec tous les partenaires dont, en premier lieu, les familles. Dans le même temps, notre syndicat milite pour la reconnaissance et la revalorisation de leurs missions.



Le statut, véritable miroir aux alouettes

Tel un serpent de mer, la question de faire de l'école un établissement public avec à sa tête un directeur-trice chef d'établissement surgit de nouveau. Pour le SNUipp-FSU, nul besoin de rapports hiérarchiques au sein de l'école pour pouvoir assurer la fonction de direction. Si les directeur-trices doivent « faire autorité » pour réaliser leurs missions, celle que leur confèrent leur investissement professionnel et leur engagement dans l'intérêt de l'école aux côtés des collègues, auprès des élèves et des familles, est bien suffisante.

Hostilité et allégeance sont les deux plus grands risques auxquels sont soumis les rapports hiérarchiques. Un statut de directeur-trice, quels que soient les contours qu'on lui donne, mènerait immédiatement à une position intenable : hors de l'équipe enseignante, il serait coupé de facto de la réflexion et de l'accompagnement pédagogiques. Pire, se voyant octroyé un pouvoir hiérarchique sur ses collègues comme dans le second degré avec le pouvoir d'attribuer une note administrative, la direction serait placée en situation d'opposition à l'équipe enseignante et renvoyée au simple rôle de rouage de terrain de l'autorité académique. En outre, les contours d'un statut dessinés par le nouveau ministre seraient sans aucun doute synonymes de responsabilités accrues avec, en guise de « plus d'autonomie » une condamnation prévisible au « débrouillez-vous ».

L'École, pour remplir ses missions, n'a pas

besoin de managers chargés du « contrôle de qualité » du travail des enseignant-es en classe, mais de professionnel-les fort-es de leurs expériences de pédagogues, formé-es aux missions spécifiques de direction, reconnu-es et entendu-es par l'institution autrement que dans un fonctionnement vertical descendant.

Pour une simplification des tâches de direction

Les principales évolutions de la direction d'école ces dernières années sont l'alourdissement et la complexification des tâches administratives et relationnelles :

- L'ARE /TAP et ses conséquences sur la vie de l'école au quotidien : confusions, incompréhensions, voire conflits dans les relations entre professionnels et avec les parents d'élèves, gestion des locaux et du matériel, etc...

- La proportion accrue d'élèves « explosifs » sans les ressources (RASED, service médico-social, centres de soins extérieurs...) suffisantes pour travailler efficacement à leur scolarité et à celle des autres élèves.

- Les tâches liées à la sécurité où il faut canaliser à la fois les craintes légitimes des personnels et des familles, appliquer les consignes parfois contradictoires de l'académie et de la mairie, le tout avec des besoins matériels qui tardent à être mis en œuvre (signal intrusion, visiophone, logiciels d'envoi groupé de sms en nombre).

- Des avalanches soudaines de circulaires comme dernièrement (sorties scolaires, autorisation d'absence élève, PAI, identification des CM2 inscrits dans le privé, etc...).

- Les multiples applications numériques qui, si elles apportent un gain de temps et rendent certaines tâches moins fastidieuses, ont aussi pour effet un jonglage permanent d'une application à l'autre, avec des échéances difficiles à respecter.

Le SNUipp-FSU est depuis de nombreuses

années engagé dans des revendications auprès de l'académie et de la mairie pour alléger et simplifier ces tâches. Interlocuteur officiel, comme les autres syndicats représentatifs, des autorités académiques et municipales, il a siégé à tous les groupes de travail et en a fait un compte-rendu exhaustif. Grâce aux remontées de terrain, il peut porter la voix des directeur-trices parisiennes.

Les particularités parisiennes à défendre

A Paris, la situation des directeur-trices est historiquement plus favorable que dans les autres académies. En effet, la mairie finance auprès de l'académie un complément de décharge dès la 5^{ème} classe et permet un accès aux logements d'école.

En outre, les missions spécifiques Mairie, comme l'organisation des cantines et études, ainsi que des collectes de fonds font l'objet d'une rémunération particulière sur la base d'un cumul d'emploi demandé ou non par le-la collègue chargé-e de la direction.

Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas question de revenir sur ces spécificités. En effet, le contexte des écoles parisiennes est particulier au regard notamment des attentes des familles, du travail de cohésion sociale qui repose sur le-la directeur-trice et des relations avec les CASPE et les mairies (hors cumul d'emploi). Les situations sont très disparates d'une école à l'autre, d'un arrondissement à l'autre.

Notre syndicat continuera sans relâche à porter la parole des directeur-trices dans les différents groupes de travail sur toutes les préoccupations qui lui remontent et interviendra ponctuellement chaque fois qu'il est nécessaire, notamment, en cas de pression des inspecteurs-trices.

Nathalie Carboni-Latour, Antonella Peirera,
Roger Pouessel, Nicolas Wallet

Le libéralisme est bien en marche !

A nous de le faire reculer !

Sitôt passée l'élection d'Emmanuel Macron, les premières annonces gouvernementales tombent et leur contenu est d'orientation nettement libérale. Rien d'étonnant quand on constate que les ministères du Travail, de l'Économie, de l'Action et des Comptes publics, autrement dit le pilotage du budget, ont été confiés à des hommes et des femmes politiques tous issus de la droite libérale.

Un ministère des comptes publics

La disparition du ministère de la fonction publique remplacé par un ministère de « l'action et des comptes publics », est un signal particulièrement révélateur concernant l'avenir des fonctionnaires et de la fonction publique. Contrairement à ce que voudrait l'intérêt général, il ne s'agit donc pas de raisonner en terme de besoins de la population et de la société dans son ensemble, mais bien de traiter des missions de service public uniquement par le prisme budgétaire. Alors que de nombreux services publics sont mis à mal voire disparaissent, le Président et le gouvernement veulent supprimer 120 000 postes de fonctionnaires au prétexte que nous serions un pays avec une fonction publique surdimensionnée.

Pourtant la France se situe dans une médiane européenne, et n'est pas le pays qui compte le plus de fonctionnaires pour mille habitants. Par ailleurs, alors qu'on nous serine régulièrement la hausse du nombre de fonctionnaires, la réalité est tout autre : l'emploi public évolue, comme l'emploi privé, et reste toujours équivalent à 20% de l'emploi total. Enfin, emploi public ne signifie pas emploi de fonctionnaires : le poids des contractuels et des contrats aidés est de plus de 20% et tend à augmenter régulièrement. Contre cette logique purement comptable, avec la FSU, le SNUipp portera ses exigences pour faire valoir la nécessité de services publics sur l'ensemble du territoire, assurés par des fonctionnaires. L'investissement public est nécessaire pour répondre aux besoins de tous les usagers et pour permettre l'égal accès de toutes et tous aux droits fondamentaux.

Retraites : individualiser et niveler par le bas

Alors que les effets néfastes des précédentes réformes se font sentir de plus en plus fortement, c'est une réforme systémique au pas de charge qui nous est cette

fois annoncée puisque le président veut la faire voter « début 2018 ». Sous le prétexte d'égalité, M. Macron annonce la mise en place d'un système par points comme l'ont fait la Suède ou l'Italie. Selon le Président, « *Quels que soient le statut, la profession, le secteur, un euro cotisé donnera les mêmes droits* ». Sauf que contrairement au système actuel, qui fonctionne sur le principe de prestation définie (on sait à l'avance ce que



l'on va toucher), on basculerait dans un système de cotisation définie : on sait combien l'on cotise, mais ce que l'on va toucher (valeur du point) dépend de la conjoncture et des négociations comme c'est le cas actuellement avec les complémentaires du privé (AGIRC et ARRCO).

L'élément phare du système est une individualisation complète : le départ serait lié à l'espérance de vie moyenne d'une génération et le choix, à l'ouverture des droits, serait alors laissé entre partir plus tôt en touchant moins (car à la retraite plus longtemps) ou continuer à travailler et toucher plus en départ à la retraite. Exit donc toute responsabilité collective sur les inégalités femmes/hommes, la pénibilité... l'égalité n'est donc que de façade.

L'exemple suédois a démontré que ce système n'est en aucun cas une garantie pour les retraites, puisque suite à la crise de

2008, il a fallu programmer la baisse des pensions. Cela serait donc la mise en place d'un système qui ne résoudra rien et entraînera surtout une baisse de pension pour une majorité des salariés.

Code du travail : nouvelle dérégulation

Alors que depuis plusieurs décennies les diverses dérégulations ont montré leur inefficacité, la réforme du code du travail s'inscrit dans la droite ligne des précédentes. Pressé de « libérer le travail », le gouvernement entend procéder par ordonnances pendant l'été, se contentant de rencontrer les organisations syndicales en amont. Sous ce prétexte de « sécuriser » entreprises et salariés, c'est une réforme en trois points qui est proposée :

- Renforcement des accords d'entreprise au détriment des accords de branche : sous le prétexte de réalité de terrain, c'est le rapport de force en faveur du patronat qui est amplifié.

- Fusion des instances représentatives (comité d'entreprise, CHS-CT, délégué du personnel) visant à affaiblir la représentativité syndicale.

- Barémisation des dommages et intérêts aux prud'hommes dont le montant actuel « freinerait » les entreprises, les empêchant de créer des emplois. Simplification des règles de licenciement qui, selon le texte, « ne sécurisent pas réellement les salariés » !

Au bout du compte, rien pour les salariés-es même plutôt perdant-es avec la « simplification du compte pénibilité » (que le MEDEF veut voir abrogé). Les salarié-es se voient promettre une hausse de pouvoir d'achat et une meilleure formation professionnelle, mais après la réforme du code du travail et vraisemblablement celle des retraites...

Nicolas Wallet

Écoles «en crise»

Des solutions institutionnelles urgentes à trouver !

Le nombre de situations d'écoles en crise suite à des problèmes d'élèves présentant de forts troubles du comportement, voire violents, est en augmentation régulière. Le SNUipp-FSU alerte régulièrement les autorités académiques lors d'instances, de CHSCT, d'audiences... Ses représentant-es accompagnent et soutiennent les équipes confrontées à ces situations lorsqu'elles le demandent. Le SNUipp-FSU a une nouvelle fois interpellé le Dasen en audience le 23 mai.

Le droit à la scolarité pour tous ne doit pas être remis en cause

La situation dans laquelle se trouve l'académie n'est pas unique. Les difficultés que nous rencontrons se retrouvent sur l'ensemble du territoire. Le SNUipp-FSU intervient régulièrement en CHSCT ministériel pour que l'Education Nationale se saisisse enfin de ces problèmes. La situation ne peut plus durer ! Des solutions pérennes doivent être trouvées dans l'intérêt des élèves en question qui sont en souffrance, des autres élèves et des personnels.

Pour notre syndicat, il n'est pas question de tomber dans le rejet, ni d'instrumentaliser cette situation pour dénoncer la loi de 2005. En effet, cette loi reconnaît le droit à la scolarisation pour tous les élèves, une valeur que le SNUipp et la FSU ne cesseront de défendre. Cependant, le droit à la scolarité ne signifie pas le droit à tout prix d'être scolarisé à temps plein dans une école non spécialisée, ce qui n'est pas forcément dans l'intérêt de l'élève concerné. La situation des élèves peut d'ailleurs évoluer au cours de leur scolarité, la meilleure solution à un temps T ne sera pas forcément la même quelques mois, voire quelques années après.

Des réponses institutionnelles très insuffisantes

Le premier des devoirs d'un supérieur hiérarchique est de protéger les agents dont il a la responsabilité. La plupart des IEN répondent aux collègues placés-es dans ces situations et les soutiennent, mais ce n'est pas le cas partout. Le SNUipp-FSU a dû intervenir pour que des enseignant-es ne soient pas laissés-es seul-es à affronter ce type de situation.

Même quand la hiérarchie suit les situations, bien souvent, par manque de réponses possibles, les collègues restent démunis

face à des situations parfois très violentes. Il faut attendre que des actes graves soient commis pour que des mesures soient prises par notre institution ; cela n'est dans l'intérêt de personne : ni dans celui des collègues, ni dans celui de l'élève concerné, ni dans l'intérêt des autres élèves.

Des groupes de travail ont été mis en place à la demande du SNUipp-FSU par le passé, nous y avons porté des propositions (création d'un statut d'AESH avec des collègues pouvant intervenir dans l'attente de la notification MDPH, augmentation des moyens dans le secteur médico-social...), mais force est de constater que les solutions manquent pour certaines situations. Il est aussi évident que les effectifs dans les classes doivent être abaissés et une formation continue des enseignant-es restaurée.

Que faire dans cette situation ?

Si l'académie est bien en peine de trouver des solutions dans certaines situations, des dispositifs existent à Paris, peut-être même plus qu'ailleurs. Ils peuvent répondre à certaines situations. La première mesure à prendre est de prévenir officiellement son IEN et le SNUipp-FSU pour obtenir aide et soutien. Le soutien de la hiérarchie doit être rapide. Plusieurs dispositifs existent :

- R'Ecole 1 et R'Ecole 2 : ce sont des dispositifs parisiens. Le dispositif R'école est un dispositif d'urgence. Il répond à la demande d'une école maternelle ou élémentaire, déstabilisée par un élève présentant des troubles fréquents de la conduite et du comportement, et qui s'inscrit dans la durée. Avec R'Ecole 1, après analyse collective de la situation (IEN, équipe de l'école, Rased...), l'intervention d'un médiateur peut être éventuellement proposée à l'équipe. Avec R'Ecole 2, l'élève est accueilli à l'Espace Relais pour une durée de 9 semaines de classe avec des retours réguliers dans sa classe d'origine et un



accompagnement suivi par un médiateur.

- Différentes structures spécialisées existent. Par exemple, les ITEP sont des institutions médico-sociales qui ont pour mission d'accueillir des enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques s'exprimant par des troubles du comportement perturbant gravement leur socialisation et leur accès à la scolarité et à l'apprentissage.

- EMAS : l'équipe mobile académique de sécurité est composée de dix personnes aux profils et aux compétences complémentaires, issues des métiers de l'éducation et de la sécurité. Ces personnels peuvent notamment intervenir pour évaluer le climat scolaire au sein d'une école.

Il est indispensable de conforter les dispositifs existants y compris en terme de moyens, mais cela ne suffit pas, il faut aussi trouver de nouvelles solutions adaptées à chaque situation. De nouvelles réflexions doivent être lancées. Il y a urgence !

Jérôme Lambert

Stage « École Maternelle »

Entretien avec Jacqueline Bonnard

Lors du stage spécial « école maternelle » organisé par le SNUipp-FSU Paris, le 23 février, Mme Bonnard est intervenue sur la mise en œuvre de l'enseignement « Sciences et technologie » au sein des écoles maternelles. Elle a mis en lumière les principes premiers d'une culture scientifique et technologique. Puis a proposé des pistes d'activités concrètes à mettre en œuvre dans les classes, amenant de nouvelles approches pédagogiques visant le développement et la structuration de la pensée des jeunes élèves.

Il est fréquent de dire que l'histoire de l'homme et l'histoire des objets sont liées, qu'en pensez-vous ?

L'histoire de l'Homme et celle des objets sont absolument corrélatives. Le patrimoine culturel de l'humanité est lisible, même s'il faut le décoder, sur les objets qui se sont transmis de générations en générations. Ils sont la marque de notre humanité, c'est-à-dire ce qui nous différencie des autres animaux, car le monde humain est avant tout fait d'objets et d'usages liés aux pratiques de référence des groupes sociaux. La station debout, libérant la main de la locomotion, nous permet le "geste utile" qui transforme les matériaux en productions diverses. Le paléontologue Leroi-Gourhan¹ affirmait que le seul critère d'humanité irréfutable est la présence d'outils, ces instruments médiateurs inventés pour façonner la matière et assembler des éléments entre eux. Les objets dits également "objets techniques" sont donc révélateurs de l'évolution des connaissances élaborées par un groupe social pour résoudre les problèmes rencontrés afin de satisfaire aux besoins élémentaires ou supérieurs, individuels ou collectifs.

Se poser des questions n'est pas inné, comment cela s'apprend-il ?

Explorer le monde des objets commence par un incontournable : apprendre à se poser des questions ; mais l'exercice ne s'improvise pas. On associe souvent au scientifique la posture de chercheur qui, à partir de ses propres questions, suit une démarche d'investigation ou de résolu-

tion de problème pour tenter d'y répondre. Comment installer chez de jeunes enfants cette posture du chercheur nécessaire aux futurs apprentissages ?

L'enfant qui entre à l'école maternelle n'y vient pas sans acquis : son développement est le fruit d'une démarche exploratoire testée dès la naissance par l'interaction avec les objets de son environnement qui consiste selon Vygotski "en se posant ses propres questions à en repérer les caractéristiques et en mémoriser le nom"². Même si les acquis ne sont pas les mêmes selon les milieux sociaux d'origine, tous les enfants ont vécu ces interrogations face à l'objet inconnu et tenté de le manipuler, voire de le casser, histoire de savoir ce qu'il y a à l'intérieur. Et tous ont fait répéter inlassablement les noms des objets pour mieux les mémoriser.

L'arrivée à l'école maternelle crée une rupture symbolique : il existe une césure entre le milieu familial nourri d'affects et basé sur une relation duelle – "maman/moi", "papa/moi", "mon frère/moi" – et l'espace scolaire qui introduit un mode relationnel triangulaire : "l'enseignant/les autres/moi". Et si dans le milieu familial, le savoir s'est construit de façon informelle et dans des contextes d'interaction personnalisés, à l'inverse l'école propose des situations conçues et organisées par un tiers permettant le plaisir de découvrir et d'apprendre à construire sa pensée, tout en la confrontant à celle des autres. Lors de ces échanges, l'enfant affirme ses capacités langagières et élargit son champ lexical.



Jacqueline Bonnard, a été institutrice, puis professeure certifiée de technologie, agrégée de mécanique. Elle est titulaire d'un DEA « Approches plurielles en sciences de l'éducation ». Elle est également formatrice auprès des enseignant-es et responsable nationale du Groupe français d'éducation nouvelle (GFEN).

Pour se questionner, il faut apprendre à poser sur le monde un regard curieux et prendre le risque du "pas de côté" qui rend étranger ce qui semble si familier. Or très souvent, à l'école, c'est l'adulte qui pose les questions auxquelles l'élève doit répondre ; il n'est pas question de se questionner, mais d'imaginer la réponse attendue en fonction du contexte. Cette pratique favorise les enfants qui ont déjà installé dans leur milieu familial des postures d'apprenant en concordance avec les attendus de l'école. C'est un formidable défi lancé aux enseignants de l'école maternelle que de **préparer tous les enfants à se mettre en posture d'apprendre en les initiant au plaisir de la recherche**. Loin de la simple exécution de consignes ou du précepte « bien écouter la maîtresse », il s'agit de prendre l'habitude d'agir en prenant des initiatives, mettre à distance sa propre action pour comprendre ce qui a permis de réussir, éprouver le goût de la réussite quelle que soit l'activité proposée.

Apprendre à se poser des questions est indispensable à tout apprentissage ; cela passe par la rencontre de situations déstabilisantes soigneusement construites par l'enseignant et qui obligent à interroger les préconceptions de la réalité observée pour les confronter à d'autres points de vue. Il ne s'agit pas seulement de rendre

¹ A. Leroi-Gouran, *Le geste et la parole – technique et langage*, ed. Albin Michel, Paris 1964

² L. Vygotski, *Pensée et langage*, traduction de Françoise Sève, ed. La dispute, 2003

les enfants actifs (ce qui est déjà positif), mais de leur faire appréhender les savoirs comme aventure humaine, dynamique, permettant de se faire une représentation cohérente du monde et s'inscrire dans une histoire à s'approprier pour mieux s'en émanciper ultérieurement. De question en question, la pensée se structure à la recherche du sens à donner à l'expérience scolaire.

Quel constat faites-vous de l'enseignement des sciences et de la technologie à l'école maternelle ?

Les programmes de 2015 ont gommé les références disciplinaires, mais cet enseignement recouvre globalement le domaine "explorer le monde". Le rapport 2011 de l'IGEN montrait qu'à l'école maternelle, peu d'ateliers se déroulaient sur ce thème. Pourtant dans les classes, on constate que les enfants manipulent, mais cela porte principalement sur le faire pour faire ou le faire pour parler. L'enquête internationale TIMSS 2015 a évalué les performances en mathématiques et sciences des élèves français de CM1, et montré que leurs résultats sont significativement inférieurs aux résultats des moyennes de l'UE et de l'OCDE. Si l'on en croit cette enquête, une majorité de professeurs des écoles en France se disent mal à l'aise avec ces champs disciplinaires ; sans doute est-ce dû à leur cursus initial – ils sont majoritairement issus de filières littéraires – et à l'absence de formation continue en ce domaine. Peut-on enseigner ce qu'on maîtrise mal ou ce qu'on pense ne pas connaître ?

Avec un peu de bon sens et une documentation adaptée, chacun est pourtant capable de créer des activités permettant à l'enfant d'entrer dans cet univers peuplé par la créativité humaine.

Si l'on considère les objets comme porteurs de savoir, il suffit d'identifier ce qui est à observer et de construire la situation



d'apprentissage pour que l'enfant, en se questionnant, établisse des liens entre sa perception de la réalité et ses connaissances, fasse des comparaisons, trie les

« C'est un formidable défi lancé aux enseignants de l'école maternelle que de préparer tous les enfants à se mettre en posture d'apprendre en les initiant au plaisir de la recherche. »

éléments et les catégorise, puis vérifie les inférences à partir des hypothèses émises.

Vos analyses et vos propositions portent sur le monde des objets. De quels savoirs sont porteurs les objets ? Quelles activités concrètes peuvent être mises en place ?

Pour réaliser les objets, les hommes ont utilisé des matériaux prélevés dans leur environnement en prenant en compte leurs caractéristiques. Aujourd'hui, le panel s'est élargi aux matériaux synthétiques dont la structure est obtenue par réorganisation des atomes, des ions ou des molécules.

Le façonnage et l'assemblage ont évolué en même temps que les outils et techniques se sont perfectionnés. On ajoutera les solutions et principes techniques utilisés pour l'agencement des éléments de l'objet entre eux : encastrement, collage, liaisons... **Tout objet renvoie donc à la technicité qui a conduit à sa production.** Mais les objets nous renseignent

également sur l'organisation des activités d'un groupe social : champs d'activité, échanges commerciaux ainsi que les relations qu'entretenaient les individus entre eux (us, coutumes et traditions). Ce qui fait que les archéologues peuvent retracer l'histoire de civilisations alors même que l'absence d'écrits ne le permet pas.

Explorer le monde des objets, c'est permettre le passage du geste - lié à la fonction d'usage - au langage pour nommer les actions (verbes) et les éléments d'un ensemble (noms). Les objets à explorer doivent être manipulables et observables dans leur usage ordinaire. Manipuler

oblige à se confronter à l'espace dans deux dimensions : spatiale et temporelle ; le geste opératoire permet de se situer à la fois dans le temps (chronologie) et dans l'espace (topologie, distances). En exerçant son pouvoir sur l'objet, l'enfant constate l'effet de son action sur lui, mais également les effets produits par l'action (écrasement, émiettement par exemple).

Pour que tous réussissent, il faut proposer des situations individuelles, puis collectives variées tout en acceptant que tous n'aillent pas au même rythme. Ce qui créera de l'expérience collective, s'appuiera sur les échanges organisés par l'enseignant à des moments-clés de l'activité, lors des confrontations de points de vue et la formalisation de ce que l'ensemble du groupe aura découvert au cours de l'atelier.

**Propos recueillis par
Denis Parès**

Stage « École Maternelle »

Entretien avec Evelyne Collin-Rovelas

Suite au stage spécial « école maternelle » organisé par le SNUipp-FSU Paris, le 23 février, Mme Collin-Rovelas intervient sur les conditions matérielles et pédagogiques indispensables à la réussite de la scolarisation des enfants de moins de trois ans à partir de projets concrets.

La circulaire Peillon pose des conditions à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, quelles sont-elles ? Les familles concernées sont les familles dites éloignées de l'école, pourriez-vous nous préciser quelles sont les familles visées par cette scolarisation ?

La circulaire précise qu'il s'agit de scolariser un enfant « lorsque, pour des raisons sociales, culturelles ou linguistiques, sa famille est éloignée de la culture scolaire. Cette scolarisation précoce doit donc être développée en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé [...] ».

Les enfants retenus sont d'abord ceux dont les familles ne partagent pas ce qui constitue la culture scolaire : un usage particulier de la langue dont l'enjeu est de mettre en mot les expériences du monde, la familiarité avec les objets culturels particuliers, mais aussi la fréquentation de lieux divers dont les lieux de culture et enfin l'isolement ou l'habitat précaire.

Il ne s'agit pas de conditions, mais de priorité donnée aux enfants considérés comme prioritaires.

Quels sont les enjeux de la scolarisation des moins de trois ans ?

Cette scolarisation précoce constitue un enjeu majeur pour la réussite scolaire ultérieure des enfants concernés. C'est le début d'un parcours qui correspond souvent à la première expérience éducative en collectivité qui va créer de nouveaux repères affectifs, sociaux, spatiaux et temporels. Cette première scolarisation offre des stimulations cognitives et langagières précoces à ceux qui en ont le plus besoin.

Il s'agit autant pour l'enfant d'apprendre que d'apprendre à vivre ensemble, de développer ses compétences langagières et d'en-

trer progressivement dans une socialisation scolaire où il pourra prendre des repères et mettre en mot ses expériences.

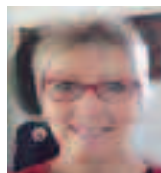
C'est bien l'égalisation des chances de tous qui est visée ici en permettant à ceux qui n'en n'ont pas l'occasion dans leur expérience familiale de construire une représentation de l'école et de ses attendus, ainsi que des outils pour apprendre.

Quels sont les conditions et les objectifs d'un projet de création d'une très petite section ?

Il s'agit d'abord d'élaborer un projet éducatif et pédagogique qui concerne à la fois l'équipe d'école et le partenaire municipal. En effet, le choix du local, sa proximité avec les toilettes, l'existence d'un dortoir attenant pouvant être transformé en espace moteur le matin, mais aussi l'aménagement des locaux avec un mobilier spécifique et enfin la nomination d'une ATSEM volontaire, si possible formée et partie prenante du projet, tout cela procède d'une nécessaire anticipation. C'est donc une réflexion approfondie qui va devoir être mise en œuvre sur les moyens matériels et humains nécessaires à la réussite de cette scolarisation.

Une réflexion sur l'accueil des enfants et de leurs parents est également indispensable. En effet, cette première année d'école constitue la plupart du temps une première expérience de séparation et de socialisation, l'adaptation des enfants va dépendre de la qualité de l'accueil qui leur est fait, de la prise en compte de leurs besoins, mais aussi de l'attention portée à leurs parents dans le cadre d'une coéducation respectueuse.

Il y a donc à penser des modalités nouvelles et ajustées pour assurer cette adaptation réussie.



Evelyne Collin-Rovelas est IEN dans le Val d'Oise, en charge de l'école maternelle. Elle est secrétaire générale adjointe du SNPI-FSU, le syndicat des IEN de la FSU.

Les enjeux et la situation étant souvent semblables pour tous les enfants qui entrent à l'école pour la première fois, cette réflexion, appuyée sur un projet éducatif et pédagogique, pourrait concerner les TPS et les PS.

Les objectifs sont multiples : le premier est de faire aimer l'école aux enfants et à leurs parents et de leur montrer que les enfants font des progrès en permanence. Ensuite il s'agit de conduire les enfants à parler dans la langue de l'école, les faire entrer dans la culture de l'écrit à travers les histoires, les comptines, mais aussi tous les symboles de l'écrit, comprendre que le langage représente, tout comme le dessin et l'image, la réalité. Ici, c'est bien la fonction symbolique qui est visée.

Enfin, il faut développer la socialisation, c'est-à-dire s'inscrire dans un collectif réglé en comprenant progressivement les enjeux scolaires.

A votre sens, quel aménagement de l'espace est nécessaire dans le cadre de cette scolarisation ?

Là encore, on peut élargir la réflexion à la tranche d'âge 2/4 ans et à la première année d'école maternelle, car accueillir de si jeunes enfants dans un espace aménagé qui répond à leurs besoins ne va pas de soi, mais implique de penser l'espace pour leur offrir l'environnement riche nécessaire à leur développement et permettre l'exploration, le rêve, la surprise, le jeu. Les enfants de cet âge découvrent le monde à travers leurs sens et leurs actions, il va donc falloir leur offrir un environnement riche, propice

à l'exploration et à la création dans un cadre souple qui privilégie la liberté de jouer, de se déplacer et de mener ses propres actions. Pour cela, les espaces sont ouverts, les adultes dans le champ visuel de l'enfant à tout moment et les jouets sont en nombre pour éviter les conflits et favoriser les interactions positives. Les enfants doivent pouvoir disposer de temps et vivre à leur rythme pour développer leur activité exploratoire ; on évite donc de couper la matinée par des sollicitations collectives et, à l'exception du départ en récréation ou dans la salle de jeux, les sollicitations sont individuelles et accompagnent l'enfant dans son activité spontanée, au moins sur la première période de l'année.

En outre, les enfants doivent se sentir en sécurité et pouvoir retrouver leur objet transitionnel (doudou, tétine) et les photos de leurs parents. La propreté, encore incertaine à cet âge, est gérée en tout petits groupes ou de façon individuelle pour permettre la construction de l'autonomie. De même, un espace de repos dans la classe permet à chacun de faire une pause en cas de fatigue.

Enfin, l'espace de la classe reste assez dégagé pour permettre les nombreux déplacements des enfants, y compris sur des trotteurs et l'organisation de jeux au sol.

Comment investir le langage au sein de ces classes ?

La conquête du langage est étroitement liée à la richesse des expériences proposées, mais aussi aux interactions individuelles adultes-enfants et enfants-enfants ; les activités proposées ou accompagnées ainsi que les jeux spontanés font l'objet d'un accompagnement langagier de l'adulte. C'est d'abord dans le langage en action, par la mise en mots de ce qui se passe, mais aussi de ce qu'il fait et de ce qu'il éprouve que se développe une première maîtrise du langage.

Les activités langagières se développent toujours en interaction individuelle avec l'adulte ou avec un tout petit groupe d'enfants. Elles doivent être réitérées de nombreuses fois et surtout ancrées dans le quotidien de l'enfant. Il faut donc que l'organisation de la classe s'y prête et que

l'adulte soit disponible.

L'aptitude des enfants de moins de 3 ans à prendre la parole et à communiquer dépend d'abord des conditions d'accueil qui leur sont faites dès les premières semaines de classe ; elle nécessite une sécurité affective assurée et une relation à l'adulte fondée sur une extrême bienveillance.

L'organisation du temps souple et sans contrainte, permet les déambulations, les observations, les expérimentations libres et favorise les accroches langagières avec l'adulte ou les pairs.

« ... penser l'espace pour leur offrir l'environnement nécessaire à leur développement et permettre l'exploration, le rêve, la surprise, le jeu. »

L'imitation réciproque, la répétition des mots de l'autre, l'attention conjointe et l'échange sont les premiers moyens de communication que l'enfant va développer. Les situations de la vie quotidienne vont offrir des occasions privilégiées pour des interactions langagières avec l'étayage du maître, en particulier les temps d'hygiène, les déplacements, les moments d'habillage/déshabillage, le coucher, mais aussi la régulation des conflits.

Il s'agit toujours pour l'adulte de mettre en mots la situation, voire les émotions et de produire un langage accompagné par le geste.

Les situations pédagogiques quotidiennes liées à l'aménagement de la classe sont également des occasions de proposer des moments de langage : à partir de l'observation fine de l'activité et des interactions qui s'y produisent, l'enseignant intervient de façon régulière pour engager l'échange, proposer un lexique plus soutenu et une syntaxe correcte, mais proche de l'enfant, pour qu'il puisse l'intégrer.

C'est la réitération régulière de ces interactions langagières qui fait évoluer le langage de l'enfant, le faisant passer progressivement d'un langage ancré dans l'action à un langage plus explicite qui peut être séparé de la manipulation.

L'utilisation d'une mascotte peut également aider à la mise en œuvre d'une médiation langagière dans de nombreuses situations.

Les moments de conflits et de tension entre les élèves sont assez fréquents, comment les gérer ?

D'abord en anticipant pour éviter au maximum les conflits : aménager l'espace pour répondre aux besoins des enfants, multiplier les jouets identiques pour répondre aux envies du plus grand nombre, respecter le rythme de chacun.

Ensuite, en considérant les conflits comme une étape normale de la construction de la socialisation scolaire pour de petits enfants,

envahis en permanence par des émotions souvent violentes et qu'ils sont incapables de maîtriser.

Enfin, en faisant de l'accompagnement langagier des émotions la piste privilégiée de résolution des conflits.

Il s'agit donc pour l'adulte de garder son calme en toutes circonstances, de ne pas stigmatiser l'enfant « violent », de ne pas punir, ni avoir recours à des considérations morales, mais de mettre en mots les actions et les émotions qui ont conduit à la situation dans laquelle il intervient. Il lui revient également de calmer et de rassurer chacun des protagonistes en montrant un comportement égal et en faisant percevoir la logique de chacun et la souffrance de celui qui a été agressé. Il s'agit enfin de montrer que la résolution du problème passe par la mise en mots et la concertation.

Lorsque ce comportement est réitéré à chaque conflit, les enfants apprennent vite à se tourner vers l'adulte, à consoler celui qui a du chagrin et à tenter de mettre en mots leurs différends. Les comportements évoluent et les conflits diminuent en même temps que les compétences langagières s'enrichissent.

**Propos recueillis par
Anne-Laure Stamminger**

Formation initiale et continue

Le SNUipp-FSU à l'offensive

Pour une entrée plus progressive dans le métier

Si la réforme de la formation initiale menée par le gouvernement précédent a permis le retour d'une formation, celle-ci n'est pas suffisante. Une année pour préparer un Master, préparer sa classe et sa titularisation est intenable. Notre syndicat continue donc de revendiquer une entrée plus progressive dans le métier.

Grâce à l'intervention du SNUipp-FSU dans les groupes de travail ou en audience, des avancées concrètes ont pu être actées. L'ESPE semble avoir enfin pris la mesure de la charge de travail qui pèse sur les stagiaires et de la demande forte d'accompagnement en classe. Le volet pratique de l'alternance est donc en phase d'amélioration, le volet plus théorique quant à lui devra encore être amélioré. Dans les instances où nous intervenons, nous portons les revendications des stagiaires sur le contenu des cours dispensés à l'ESPE.

Le master est divisé en plusieurs unités d'enseignement (UE) :

- Deux UE plutôt disciplinaires pour lesquelles les stagiaires demandent que les contenus soient plus didactiques, adaptés à leur stage en classe.

- Une UE portant sur le stage dans laquelle est organisé le tutorat. Ce tutorat est en théorie mixte : composé des tuteurs-trices ESPE et terrain (PEMF). Toutefois pour des questions d'emploi du temps, la présence des deux tuteurs-trices n'a pas toujours été effective cette année. Le SNUipp-FSU veillera à une mise en place plus efficace dès la rentrée prochaine.

- Enfin, depuis la mise en place des ESPE en 2013, le gros point noir de la formation initiale est le Tronc Commun de formation associant les formations des enseignant-es des premier et second degrés. Le SNUipp-FSU considère qu'il est important de réunir et de faire travailler ensemble les enseignant-es de plusieurs degrés. Cependant, malgré des améliorations suite au mécontentement des stagiaires des années précédentes, ces cours restent ceux qui sont le moins plébiscités. Des problématiques majeures sont abordées (inclusion, sociologie...) mais le format en grand groupe et le peu d'heures dédiées se prêtent mal à la réflexion et font de ce module un fourre-tout dont les stagiaires se désinvestissent. Il y a donc encore du travail en la matière.

D'un point de vue plus global, le SNUipp-FSU dénonce un manque d'heures de formation initiale : une année de formation initiale à mi-temps n'est pas suffisante pour former les enseignant-es. Les contraintes budgétaires, horaires et humaines ne doivent pas altérer la qualité de la formation. L'ESPE doit poursuivre l'effort d'amélioration. La mise en place d'un conseil de perfectionnement et les enquêtes menées auprès des stagiaires vont dans ce sens. Le SNUipp-FSU continuera à porter les revendications des stagiaires dans les différents conseils par le biais de ses élu-es.



Alternance 3 semaines / 3 semaines

Généralisation à surveiller pour 2017-2018

La généralisation de l'alternance 3 semaines/3 semaines semble être actée. À la rentrée de septembre 2017, tous les stagiaires (environ 350) devraient être placés en binôme sur des postes qui leur ont été réservés au mouvement.

Le SNUipp-FSU tire un bilan plutôt positif de cette formule installée cette année :

- A l'ESPE, les formateurs-trices, comme les stagiaires, notent une plus grande disponibilité dans les cours. Le fait

de ne pas avoir à prendre la classe le lendemain d'une journée de cours permet aux stagiaires de se concentrer pleinement sur les contenus étudiés en formation et de prendre du recul par rapport à leurs pratiques.

- Les périodes de tuilage entre les deux stagiaires en début et fin de période de stage, que les futur-es stagiaires et le SNUipp-FSU avaient demandées, ont été mises en place par l'ESPE et ont permis aux binômes de stagiaires d'ajuster au mieux les séquences d'apprentissages.

- En classe, les stagiaires se sentent responsables de tous les aspects du métier :

conduite des apprentissages et gestion administrative, alors que leurs collègues en alternance 2,5 jours avaient la possibilité de s'appuyer sur le / la titulaire de la classe. Pour pouvoir réussir la mise en route de la classe, il est indispensable d'y être préparé. L'ESPE a pris en compte la demande des stagiaires et du SNUipp-FSU de soutenir les stagiaires dans la mise en place en début d'année par l'organisation d'une visite d'installation dès les premières semaines de septembre.

Continuum de formation M1-T2

Mise en place dès septembre 2017

Preuve s'il en était besoin, que l'académie aussi constate le manque de formation initiale, elle mettra en place des formations continuées pour les T1 dès la rentrée 2017 et les T2 en 2018.

Les revendications du SNUipp-FSU sur ce continuum ont enfin été entendues, mais seulement à moitié. Nous revendiquons un retour en formation sur temps scolaire mais faute de postes de remplaçant-es, celui-ci

aura lieu sur les heures d'animations pédagogiques.

En T1, 12h (sur les 18h obligatoires) seront mises en œuvre par l'académie pour des formations hybrides (en présentiel et sur magistère) au choix parmi 7 parcours sur des thématiques transversales : connaître et améliorer les pratiques inclusives ; mieux gérer sa classe et instaurer un climat scolaire serein ; enseigner dans des milieux multiculturels ; améliorer et diversifier les pratiques d'évaluation ; différencier son enseignement et accompagner individuellement les

élèves ; enseigner à l'école maternelle ; enseigner avec le numérique.

En T2, ce seront seulement 9h au choix parmi des parcours d'approfondissement disciplinaire.

Pour le choix de ces parcours, l'académie s'inspire au plus près du PPCR et à la volonté de placer des rendez-vous de carrière et d'individualiser les parcours de formation puisque pour le choix des 12h les T1 seront reçu-es en entretien individuel avec l'IEN ou le / la CPC courant septembre.

Un plan de formation continue 2017-2018

Qui manque d'ambition

Pour le SNUipp-FSU, la formation continue est un droit des personnels, mais aussi une nécessité si l'on veut réellement transformer l'école et permettre la réussite de tous les élèves. Les différents dispositifs (stages au PAF, animations pédagogiques, stages écoles ...) doivent former un tout cohérent, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La formation doit être orientée sous trois axes complémentaires : l'adapta-

tion aux évolutions du système (instauration de nouveaux programmes par exemple), l'occasion

offerte aux collègues de réfléchir sur leurs gestes professionnels, la réflexion didactique avec l'ouverture sur la recherche. Par ailleurs, pour notre syndicat, les stages de formation continue doivent avoir lieu sur temps scolaire. Les postes de brigade formation continue doivent donc être créés en nombre afin de permettre l'augmentation des départs en stage sur ce temps.

Sur le plan de formation de cette année, après avoir dénoncé la faiblesse du nombre de stages de formation continue, le SNUipp-FSU a relevé les manques quant au contenu du plan de formation. La dimension didactique de la formation continue est de plus en plus négligée. Par ailleurs, la durée des stages se raccourcit : ils sont limités à quelques journées au plus. Enfin, le rectorat continue d'augmenter le nombre de stages à public désigné, ce qui limite les possibilités de choix des collègues.

18h d'animations pédagogiques

Reconnaître la liberté et la professionnalité des enseignant-es !

Lors du prochain conseil de formation, le SNUipp-FSU va à nouveau porter ses revendications concernant les 18h d'animations pédagogiques :

- Augmentation significative de la diversité de l'offre de formation, tant du point de vue du nombre que du contenu ou des intervenant-es. L'académie se doit d'assurer l'égalité de traitement entre les collègues des diverses circonscriptions.

- Liberté des enseignant-es : les

enseignant-es doivent pouvoir choisir les formations en fonction de leurs

besoins et de leurs envies. Aucune formation ne peut leur être imposée. Par ailleurs, ils doivent pouvoir choisir des formations en dehors de celles prévues par la circonscription, formations validées par l'IEN.

- Mutualisation des ressources : le SNUipp-FSU a insisté pour qu'une meilleure mutualisation des offres soit instituée afin de décharger nos collègues sans diminuer l'offre de formation au sein de l'académie. Les équipes de circonscription,

notamment les CPC doivent prendre en charge de plus en plus de tâches.

Concernant M@gistère, le SNUipp-FSU dénoncera une nouvelle fois le contenu d'un grand nombre de « formations proposées » et rappellera que les formations distancielles ne doivent pas se substituer aux formations présentiels.

Audrey Bourlet de la Vallée

SEGPA Parisiennes

Valoriser l'enseignement adapté et ses personnels !



Les prévisions de la rentrée annoncent une baisse des effectifs élèves de 10%, malgré de réels besoins d'aide à la grande difficulté scolaire des collégiens. A quoi attribuer cette baisse ? A une méconnaissance des procédures d'orientation vers les SEGPA et des structures elles-mêmes ou à une volonté d'inclure de plus en plus les élèves au sein des classes ordinaires du collège ?

Confortées dans leurs missions par la circulaire d'octobre 2015, les SEGPA permettent

toujours d'accueillir des élèves en grandes difficultés scolaires, graves et persistantes, qui ne reposent pas sur des problèmes de comportement.

Les enseignements adaptés ont besoin de conforter leurs moyens en personnels formés et en termes de structures (avec au moins 4 divisions, 3 professeurs des écoles et 2 professeurs des lycées professionnels). Cependant ils ont été les oubliés de la réforme des collèges, car ils ne bénéficient pas des heures nécessaires à la mise en œuvre des AP (Accompagnement Personnalisé) et des EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires). Oubliés aussi pour les orientations via le logiciel Affelnet qui n'ont pas pris en compte le niveau d'évaluation des élèves de SEGPA (cycle 3 et partiellement cycle 4).

Les élèves de SEGPA ne peuvent pas payer le prix de l'application d'une réforme qui leur porterait préjudice lors des affectations en lycée professionnel.

La rentrée s'annonce aussi difficile pour les collègues de SEGPA qui ne verront par leur traitement annuel augmenter, **ils perdront même environ 350€** du fait de la suppres-

sion de l'indemnité de sujétion. Cette suppression ne sera pas compensée par la mise en place de l'ACS et de l'ISAE dès la rentrée 2017.

Cette situation n'est pas acceptable, le SNUipp-FSU poursuit donc ses interventions auprès du Ministère pour demander la réouverture des négociations et offrir aux collègues du premier degré exerçant dans le second degré d'avoir une revalorisation à hauteur de 1200€.

Pour le SNUipp-FSU, à l'heure où les études montrent une augmentation des inégalités scolaires, il faut valoriser les structures d'enseignement adapté qui offrent une réelle chance de réussite scolaire aux élèves les plus fragiles du système, et qui leur permettent d'accéder à une formation qualifiante diplômante de niveau V.

Serge Bontoux et Frédéric Thimonier

Les propositions du SNUipp-FSU

Une vraie ambition pour l'école publique !

Porter haut et fort la voix des enseignantes et enseignants des écoles, c'est l'ambition du SNUipp-FSU qui développe son projet pour une école qui fasse réussir tous les élèves.

Dans cette période, le SNUipp-FSU entend bien prendre toute sa part dans le débat public et y porter une véritable ambition pour l'école. Avec un *livre blanc* organisé autour de 21 thématiques, il présente son

projet pour relever le défi majeur posé encore et toujours à notre école : faire réussir tous les élèves.

Le syndicat ne manque pas de propositions qui pour être ambitieuses n'en sont pas moins réalisables : redonner toute son importance à la formation initiale, développer la formation continue, améliorer les conditions d'enseignement pour les élèves et les enseignants.



Carrière

Hors classe CAPD du 29 juin

La CAPD actant les passages à la hors classe aura lieu le 29 juin. L'an passé, 337 enseignant-es ont été concerné-es. Cette année, le ratio global passe de 5 à 5,5%. 338 enseignant-es pourront donc accéder à la hors-classe à la rentrée prochaine.

Le SNUipp-FSU invite les personnels concernés à contacter le syndicat pour connaître leur rang de classement.



Ineat/Exeat GT le 22 juin

Pour le SNUipp-FSU, le blocage actuel des sorties de l'académie de Paris n'est pas acceptable.

Afin que les représentant-es du personnel puissent suivre leur demande, les collègues ayant demandé-es un exeat sont invité-es à envoyer une copie de leur demande au syndicat. Le groupe de travail aura lieu le 22 juin, la CAPD le 29 juin.

Liste d'aptitude à la direction

Les représentant-es du personnel disposent de la liste d'aptitude à la direction d'école. Les collègues inscrit-es sur la liste et resté-es sans affectation sont invité-es à contacter le syndicat pour connaître leur rang au sein de cette liste afin de pouvoir se projeter sur leurs chances d'avoir un éventuel interim de direction à la rentrée prochaine.

Enseignant-es sans affectation Remplir la fiche de contrôle syndical

Les collègues qui n'ont pas obtenu de poste au mouvement principal seront affecté-es sur des postes vacants, sur des compléments de temps partiels... L'administration prendra en compte, dans la mesure du possible, les vœux d'ordre général effectués. Les affectations se feront dans l'ordre du barème.

Le Dasen s'est engagé à ce que les affectations ne se fassent pas aussi tardivement que les années passées et que le maximum de collègues soit affecté fin juin. Cela dit, il

est évident que certain-es collègues seront affecté-es dans le courant de l'été voire après la rentrée. Les collègues qui resteraient sans poste à la fin de l'été effectueraient des remplacements en attendant qu'un poste se libère.

Les collègues qui souhaitent rester sur leur école actuelle seront prioritaires pour y rester au cas où un poste serait disponible, seulement si l'école est en REP et qu'ils ont effectué le VOG « maintien sur poste ». En-dehors de ces cas, le Dasen a clairement

indiqué en CAPD qu'aucune demande d'affectation envoyée par les enseignant-es sans affectation ne sera traitée par les services. Seuls les recours seront possibles une fois l'affectation connue : un courrier devra être envoyé au Dasen par la voie hiérarchique. Le SNUipp-FSU invite les personnels qui effectueraient cette démarche à envoyer une copie du courrier au syndicat.

Une fiche de contrôle syndical est disponible ci-dessous. Le SNUipp-FSU invite les collègues concerné-es à la remplir afin que les élu-es du personnel puissent suivre leur affectation.



Fiche de contrôle syndical « affectations après mouvement 2017 »

NOM : Prénom :

Mail :

Barème au mouvement : Affectation actuelle :

Vœux d'ordre général 2 : OUI / NON

1.
2.
3.
4.

Adresse du domicile :

A renvoyer par mail à snu75@snuipp.fr ou par courrier au 11 rue de Tourtille, 75020.

Evaluation des enseignant-es

Pour la fin des évaluations sommatives et infantilisantes !

Les textes réglementaires issus de l'accord PPCR sont parus. L'évaluation des enseignant-es est donc réformée. Depuis des années, le SNUipp-FSU revendique la déconnexion de l'évaluation professionnelle des enseignant-es de leur avancement. Nous revendiquons aussi la fin des inspections sommatives et infantilisantes.

Un nouveau dispositif d'accompagnement professionnel

L'inspection sous sa forme actuelle est appelée à disparaître. Elle va être remplacée par quatre rendez-vous de carrière précédés par une visite en classe de l'IEN : au 6^{ème} échelon, au 8^{ème} échelon, au moment du passage à la hors classe, au moment du passage à la classe exceptionnelle. Ils serviront à déterminer l'avancement des collègues à l'échelon ou au grade supérieur. Ils serviront à sélectionner les 30% des collègues qui gagneront un an pour accéder au 7^{ème} puis au 9^{ème} échelon. Les modalités de passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle ne sont pas encore définies. Même si le SNUipp-FSU n'a pas obtenu la déconnexion complète entre l'avancement et l'évaluation, les inégalités d'avancement et

le poids de l'inspection se réduiront. En parallèle de ces rendez-vous, un accompagnement professionnel des collègues par les circonscriptions est prévu. Cet accompagnement à caractère formatif doit répondre à la fois à la demande des personnels et à un besoin de l'institution. Il est impulsé et coordonné par l'IEN. Il peut se concevoir de manière collective ou individuelle.

Un cadrage national et académique indispensable

L'inspection est souvent mal vécue par nos collègues. La manière dont les enseignant-es sont inspecté-es varie en fonction des inspecteurs-trices de circonscription. Ces disparités de traitement ne sont pas acceptables. Pour le SNUipp-FSU, la nouvelle procédure d'évaluation, et plus largement

l'accompagnement professionnel prévu pour les collègues, doivent être cadrés nationalement. Des discussions ont lieu au niveau ministériel et un groupe de travail académique est aussi mis en place. Sur le terrain, cet accompagnement doit être conçu de manière concertée avec chaque enseignant-e, cela ne doit pas être un nouveau moyen pour notre hiérarchie de mettre la pression sur les écoles. Une relation de confiance est indispensable. Par ailleurs, il est nécessaire, à côté de cet accompagnement, que les collègues puissent retrouver la possibilité de partir en formation continue.

Afin d'ouvrir le débat, nous avons souhaité interroger Paul Devin, Secrétaire général du SNPI (syndicat des IEN au sein de la FSU).

Entretien

Quelle appréciation porte le SNPI sur les nouvelles modalités d'avancement et d'évaluation des enseignant-es ?

Nous regrettons que la réforme ne soit pas allée jusqu'à une disjonction complète entre évaluation et avancement. Ceci dit, l'accompagnement doit pouvoir constituer un levier pour transformer l'inspection. Le SNPI-FSU sera très vigilant sur sa mise en œuvre pour qu'il soit l'occasion des ruptures nécessaires avec le modèle précédent, que les enseignant-es considèrent comme insatisfaisant, stressant et peu formateur.

Comment concevez-vous l'accompagnement professionnel des enseignant-es prévu par les textes réglementaires ?

J'espère que c'est avec les enseignant-es que nous pourrions le concevoir. Cette partie de l'évaluation qui sera disjointe de l'avan-

cement offre une opportunité de penser différemment l'inspection. Que cet accompagnement soit mis en œuvre collectivement auprès des équipes enseignantes ou individuellement, sur demande ou au constat de difficultés, il faut qu'il soit pensé et construit avec les enseignant-es tant sur le plan de ses finalités que de ses modalités. Cette réforme doit être l'occasion de rompre avec des démarches descendantes qui contraignent les équipes par des protocoles qu'ils ne parviennent pas à s'approprier. Il faut penser ensemble le pourquoi et le comment.

Il faut aussi rompre avec une conception de l'évaluation qui produit des préconisations qui ne résultent pas d'une véritable analyse partagée, et sont perçues comme infantilisantes. De ce fait, elles restent généralement lettre morte et ne contribuent donc pas à une amélioration du Service public d'éducation.



Paul Devin est IEN, Secrétaire Général du Syndicat National des Personnel d'Inspection de la FSU.

L'évaluation doit aider à conforter ou à transformer les pratiques professionnelles, mais cela ne peut procéder d'un principe d'application de consignes ou de recommandations ; cela doit être produit par une analyse exigeante, mais partagée. Le nouveau cadre de l'accompagnement rend possible cette transformation, mais cela ne viendra pas tout seul et nécessite une volonté commune des enseignant-es et des inspecteurs-trices à s'en saisir dans les perspectives de la réussite de tous les élèves.

Avez-vous avancé sur cette question dans vos discussions avec le Ministère ?

Nous demandons au Ministère un cadrage

national des principes de l'accompagnement, non pas dans une perspective modélisante puisque nous pensons que l'essentiel doit se construire en concertation avec les enseignants, mais pour garantir que les démarches proposées correspondent aux perspectives ouvertes par la réforme de l'évaluation et ne puissent être dénaturées par telle ou telle stratégie locale ou par quelque velléité managériale.

Et c'est parce que nous pensons que l'accompagnement permettra de réellement contribuer à l'amélioration des pratiques professionnelles dans les perspectives de la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune que nous sommes vigilants à ce que ses principes essentiels soient garantis.

Propos recueillis par
Jérôme Lambert



Guide téléchargeable sur le site du SNUipp-FSU Paris

Nouvelles carrières

Après plusieurs mois de discussions, la transposition du protocole PPCR dans l'Éducation nationale se concrétise. La carrière et l'évaluation professionnelle des enseignant-es vont être renouvelées. L'ensemble des enseignant-es va bénéficier dès 2017 d'une revalorisation des salaires et des carrières avec des mesures étalées jusqu'en 2020.

Classe normale

Echelon	Indice				Durée éch.	
	Jan. 2017	Sept. 2017	Janv. 2018	Janv. 2019	Avec accél.	Sans accél.
1		383	388	390	1	
2	383	436	441	441	1	
3	440	-	445	448	2	
4	453	-	458	461	2	
5	466	-	471	476	2,5	
6	478	-	483	492	2	3
7	506	-	511	519	3	
8	542	-	547	557	2,5	3,5
9	578	-	583	590	4	
10	620	-	625	629	4	
11	664	-	669	673	-	

Hors classe

Indice	Echelon	Durée échelon	Indice		
			Jan. 2018	Jan. 2019	Jan. 2020
516					
570	1	2	575	590	590
611	2	2	616	624	624
652	3	3	657	668	668
705	4	3	710	715	715
751	5	3	756	763	763
793	6	3	798	806	806
	7	-	-	-	821

Droit au logement et à la scolarité

Des droits élémentaires

La précarité en augmentation

La précarité augmente dans la capitale et devient de plus en plus visible, mais être un grand précaire, qu'est-ce que cela veut dire exactement ? Le terme de précarité a souvent été employé en lieu et place de la pauvreté ou pour rendre compte de nouvelles formes de pauvreté dont elle n'épouse pas les contours.

Sur le plan des définitions, la pauvreté s'entend principalement comme absence ou insuffisance de ressources (monétaires notamment). La précarité ne se comprend pas seulement ainsi. La notion désigne plutôt une fragilité des revenus et des positions sociales. Si elles peuvent être distinguées, les deux notions entretiennent tout de même de nombreuses correspondances.

La précarité sous-tend souvent un délitement des liens sociaux dû au mal être, à la honte de ne pas être dans « la norme ». Ce sont les travailleurs pauvres décrits par Florence Aubenas (*Le quai de Ouistreham*, 2010), ces femmes de ménages surexploitées, mal payées. Ce sont aussi ceux pour qui le monde du travail est très loin ou constitue un monde inconnu, ou des pauvres sans travail qui peu à peu se retrouvent en marge de la société. A Paris, l'urbanisa-

tion, l'augmentation des familles monoparentales prioritairement féminines, l'augmentation des contrats courts sont des facteurs favorisant cette précarisation.

La précarité n'épargne aucune catégorie sociale ou presque

Dans son rapport réalisé pour la Mairie de Paris en septembre 2013, Dominique Versini, ancienne défenseuse des enfants, ancienne secrétaire d'Etat chargée de la lutte contre la précarité et l'exclusion, reconnaît que 22% des enfants vivant à Paris sont frappés de pauvreté ou vivent dans des situations de précarité et en subissent des conséquences directes sur leur santé, leur scolarité, leur vie sociale et familiale. L'écart entre enfants issus de familles en situation de précarité et les autres se constitue très tôt, dès l'école maternelle ou plus tôt encore pour ceux qui ne sont pas accueillis en crèche. Ces écarts ne feront que se creuser tout au long du parcours scolaire. L'une des difficultés est la méconnaissance pour les familles des attentes de l'école, et pour l'école l'éloignement culturel et l'incompréhension des difficultés vécues par ces familles (logement, santé,

éducatif, culturel...). Par exemple, certaines familles sont « ballotées » d'hôtel en hôtel. Cette mobilité permanente les empêche de s'inscrire dans un parcours d'insertion et leur impose des allers-retours incessants pour leur domiciliation administrative, leur alimentation, leur prise en charge sanitaire, ainsi que pour la scolarisation des enfants. Les relations entre les parents en situation de précarité et le monde éducatif sont trop souvent construites sur des malentendus. Tou-te-s les enseignant-es ne sont pas formé-es à la rencontre avec ces familles prises dans des difficultés quotidiennes dont on peine parfois à prendre la mesure.

Ces parents ont souvent été eux-mêmes dans des situations d'échec scolaire ou de parcours de migration qui rendent souvent la communication difficile.

La présence accrue de médecins, d'infirmières scolaires et d'assistant-es sociaux/ales dans les écoles permettrait une première approche de ces difficultés, mais ne résoudrait évidemment pas tout. Nous avons besoin d'une politique qui transforme réellement la société pour qu'elle soit plus juste et plus solidaire.

Brigitte Cerf

La « Marche des Fiertés de Paris »

Une marche pour l'égalité !



Depuis 1981, nous marchons par dizaines de milliers dans une ambiance festive, mais politique par essence, pour faire progresser la société, lutter contre les discriminations et pour dire aux jeunes se

découvrant LGBT qu'ils ne sont pas seul-e-s. Un an après l'attentat d'Orlando, la répression des homosexuels en Tchétchénie démontre si besoin était qu'il est encore indispensable de se mobiliser.

Comme tous les ans, la FSU appelle à manifester le 24 juin ! La manifestation partira de la Concorde à 14h en direction de la Place de la République.

Droit de vivre dans le pays que l'on se choisit

Depuis la mise en place de la circulaire Valls pour la régularisation des familles, la situation de celles-ci s'est globalement améliorée. Cependant, une circulaire ne fait pas figure de loi, le nouveau gouvernement peut en un clin d'œil nous faire revenir à la

situation d'il y a 5 ans : précarisation des familles avec des arrestations et des expulsions massives. C'est pourquoi il est important d'être déjà vigilant en mettant les familles en relation avec le RESF de leur quartier. N'hésitez pas à solliciter le

SNUipp-FSU également. L'ensemble des consignes et des coordonnées sont disponibles sur le site du SNUipp-FSU Paris.



Se (re)syndiquer

pour renforcer l'action du SNUipp-FSU

Bulletin de syndicalisation 2017/2018

*Le syndicat ne reçoit aucune subvention
et ne vit que par les cotisations de ses adhérents*



Le SNUipp-FSU Paris utilisera ces informations pour m'adresser personnellement ses publications (L'Ecole, Fenêtres Sur Cours, Pour, Lettre électronique d'information...) et me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires.

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Date de naissance :

Adresse personnelle :

Tél. personnel : Portable :

E-mail :

Adresse professionnelle :

..... Echelon :

Je me syndique au SNUipp Paris-FSU afin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités, au développement du service public d'Education, au maintien de l'unité de la profession. J'autorise le SNUipp à faire figurer ces informations dans ses fichiers et ses traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Je peux annuler cette autorisation ou exercer mon droit d'accès en m'adressant par écrit à la section de Paris.

MODE DE RÉGLEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableau ci-contre)

Je paye avec 1 ou plusieurs chèques (maximum 4) à l'ordre du SNUipp Paris, datés du jour de l'émission des chèques

Je choisis le prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB, un RIP ou un RICE).

Date : Signature :

**Bulletin à compléter et à renvoyer par courrier
SNUipp-FSU Paris 11 rue de Tourtille 75020 Paris**

Cocher les mois de prélèvement qui doivent être consécutifs et la case "TACITE RECONDUCTION" si vous souhaitez que votre adhésion soit reconduite automatiquement. Ils débiteront le 5 du mois suivant la réception du bulletin rempli accompagné du RIB.

TACITE RECONDUCTION Septembre Novembre Janvier Mars Mai Juillet
 Octobre Décembre Février Avril Juin Août

Mandat de prélèvement S.P.A. - Cotisations SNUipp-FSU Paris

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp-FSU Paris à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp-FSU Paris. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DEBITEUR :

Votre nom : Votre prénom :

Votre adresse :

Code postal : Commune :

IBAN

.....

BIC

.....

A _____ le _____

Signature :

66% de la cotisation est déductible

sous forme de réduction ou de crédit d'impôt

Montant et coût réel après déduction fiscale pour les instituteurs, PE et hors classe

Ech	Instit.	soit après déduction d'impôts	PE	soit après déduction d'impôts	Ech	Hors classe	soit après déduction d'impôts
3			130 €	43 €	4	219 €	72 €
4	121 €	40 €	139 €	46 €	5	225 €	74 €
5	124 €	41 €	147 €	48 €	6	240 €	79 €
6	126 €	42 €	151 €	50 €	7	254 €	84 €
7	129 €	43 €	160 €	53 €			
8	136 €	45 €	172 €	57 €			
9	143 €	47 €	184 €	61 €			
10	152 €	50 €	198 €	65 €			
11	167 €	55 €	213 €	70 €			

Indemnités à ajouter à la cotisation

ASH, formation, Clin, remplaçants avec Issr...	Ajouter 5 €
Direction d'école ou d'Egpa	Ajouter 13 €

Temps partiel

Le montant est de 50% ou 75% de la cotisation du tableau ci-dessus selon la quotité travaillée avec un montant minimal de 80 €

M1	Cotisation 30 €
Stagiaire (M2/FSTG)	Cotisation 90 €
Pension inférieure à 1500 €	Cotisation 90 €
Pension entre 1500 et 2000 €	Cotisation 105 €
Pension supérieure à 2000 €	Cotisation 120 €
Disponibilité	Cotisation 80 €
AESH/CUI/AVS	Cotisation 40 €

Crédit Mutuel Enseignant
69 boulevard saint Germain
75005 Paris

IDENTIFIANT CREATIER SEPA
FR502Z629416

Se (re)syndiquer

pour la rentrée prochaine

C'est possible dès maintenant !

Toute adhésion reçue à partir de maintenant sera valable pour l'année scolaire 2017/2018.

pour faire entendre les revendications
des personnels

pour fonctionner

pour construire une vraie
transformation de l'école

pour remplir
les missions de
représentation du personnel

Le SNUipp-FSU ne reçoit aucune subvention et fonctionne uniquement grâce aux cotisations de ses adhérent-es. La cotisation peut être réglée en plusieurs fois et 66% de celle-ci est déductible du montant des impôts sur le revenu !